

Ressources financières

mise à jour octobre 2021



La richesse associative !

Pour réaliser son projet, le statut associatif offre une diversité de financements que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Mais la recherche de financements demande du temps, beaucoup de temps et des actions solides, portées par des idées convaincantes et des bénévoles motivés. Dans un contexte économique difficile, il faudra jouer sur tous les leviers.

TOUR D'HORIZON :

- **La cotisation et le don, les ressources originelles.** La toute première ressource associative est la contribution régulière de ses membres : la cotisation.

Dans la pratique, à chaque type d'associations correspond un usage, modéré ou non, des cotisations.

Vous êtes donc libre d'en décider la mise en place, le montant et les conditions.

Autre ressource : le don manuel (de la main à la main) est libre et sans engagement. Il vise à soutenir l'association et émane soit d'un particulier, soit d'une entreprise ou fondation.

Il s'agit d'un mécénat (favorisé par la Loi Aillagon en 2003). Le mécénat est sans contrepartie, à la différence du sponsoring. Le sponsoring est un soutien financier ou matériel en échange de visibilité à vocation publicitaire (Ex: logo sur un maillot, banderole à un match...).

À part votre gratitude, vous ne devez rien à vos philanthropes, tout au plus leur délivrer un reçu fiscal pour qu'ils bénéficient d'abattement si vous êtes d'intérêt général (*fiche pratique Intérêt général ou Utilité publique*).

- **La vente de vos activités.** Vendre à un théâtre votre spectacle ou vos séances de yoga à des citoyens stressés... Vous pouvez vendre ! C'est même recommandé : c'est un moyen parmi d'autres de réaliser votre but. Vous pouvez même bénéficier du produit des recettes de 6 manifestations exceptionnelles dans l'année (tombola, spectacles, vide-greniers...) exonérées des taxes, à condition que ces événements soient différents de vos actions habituelles. La question des activités lucratives au sein d'une association, se pose avant tout en termes de fiscalité : pour une saine justice avec le secteur marchand, les services fiscaux veilleront à vous fiscaliser comme n'importe quelle entreprise commerciale si vous vendez dans les mêmes conditions qu'elle.

- **Les subventions publiques.** La subvention ne tombe pas du ciel quand on crée une association. Elle se demande, de votre propre initiative, auprès des pouvoirs publics compétents, elle vous est attribuée (ou non) après une analyse administrative de votre dossier.

- **Et quoi d'autres ?** L'association peut posséder un livret A pour placer de l'argent.

Pour des petits problèmes de trésorerie, elle peut faire appel aux solutions bancaires classiques. Dans le cas d'octroi de subvention, elle peut également bénéficier de dispositifs d'avance sur trésorerie (Loi Dailly).

Ce qu'il vous faut :

1. Un compte bancaire
2. Des mécènes
3. Des idées
4. Des activités

Temps de préparation :
Sans compter

Coût :
...d'impôts éventuels

Plateforme web de formations gratuites :
<https://www.eva-formationbenevoles.fr/>